

N°13-171123-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	8
	votants	11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Ski Club de Vaujany : Approbation de la convention d'attribution d'une avance sur la subvention 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bilan moral et financier du Ski Club de Vaujany pour la saison 2022 / 2023 ainsi que les perspectives de gestion et d'animations (cours de skis, entraînements...) pour la saison d'hiver 2023 / 2024 ont été adressées par les membres du ski club aux services de la commune.

Une réunion de présentation de ces éléments sera prochainement organisée.

Pour autant et compte tenu de la nécessité de procéder dès à présent à la préparation de la prochaine saison d'hiver, le Ski Club de Vaujany sollicite, comme les années précédentes, le versement d'une avance sur la subvention annuelle de fonctionnement.

Cette avance est sollicitée à hauteur de 35 000 € pour faire face aux différentes dépenses relatives à la préparation de la saison d'hiver 2023 / 2024.

L'attribution de cette avance sur subvention doit faire l'objet d'une convention spécifique avec le Ski Club de Vaujany. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Il est proposé d'attribuer au Ski Club de Vaujany une avance sur le montant de la subvention 2024 d'un montant de 35 000 €. Cette avance est votée dans l'attente de l'examen de la demande de subvention 2024 par le Conseil municipal au moment du vote du budget 2024.

À cet effet, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Ski Club de Vaujany pour l'attribution d'une avance sur la subvention 2024.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Prend acte du bilan moral et financier du Ski Club de Vaujany 2022 / 2023 ;
- Approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany accordant une avance sur la subvention 2024 d'un montant de 35 000 € ;
- Dit que les dépenses seront prélevées au chapitre 65 des budgets communaux 2023 et 2024.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature de la convention afférente et la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

